

# Assises de la prévention 2022

## Intervention de Christine Mahy

### Secrétaire générale et politique du RWLP

#### Participation et actions de transformation sociale : une prévention naturelle

Merci, merci de me donner la parole.

Dans l'enchaînement de la vidéo que vous venez de voir, et je ne sais pas pourquoi mais ça continue à me provoquer une émotion forte, j'ai beau, en fait, fréquenter des gens, des gens, des gens, des gens... qui connaissent les inégalités, qui connaissent toutes ces violences invisibles, qui ne sont jamais respectées dans ce qu'elles sont, ou pas beaucoup respectées dans ce qu'elles sont, et à qui on demande d'être quelqu'un d'autre que ce qu'elles sont, avec ce qu'elles ont à déposer...

Ça m'émeut toujours, parce que je me dis que, dans le fond, les personnes qui ont pris la parole, là, qui, pour certaines, ont été des témoins du vécu militants – ça veut dire : des personnes qui, dans leur quotidien, connaissent toutes ces difficultés et qui décident, malgré tout, en plus, de participer à du travail collectif de militance, dans une association, dans une organisation, etc., parce que vibre, malgré tout encore, en elles, malgré tout ce à quoi elles sont confrontées, l'idée qu'il y a quelque chose d'injuste là-dedans et qu'elles ne viennent pas là, en se disant « je viens pour solutionner ma difficulté individuelle personnelle » - bien sûr, si ça la solutionne indirectement, tant mieux et heureusement - mais qui viennent, en fait, pour donner de l'énergie, à se dire « il y a un gap ».

Il y a un « gap » entre les dispositifs qui existent, entre l'intention de la société, entre la décision politique et qui nous sommes, comme humains qui traversons la vie, en démarrant avec des potentiels différents, qu'ils soient matériels, immatériels.

En démarrant avec des contraintes différentes, en démarrant avec des atouts différents, en démarrant avec des faiblesses différentes.

Et donc, une partie des personnes que vous avez vue là, étaient donc ces volontaires, et pour certaines le sont encore. Et puis, d'autres, en fait, ont professionnellement, en quelque sorte, endossé ce qu'on appelle au Réseau le métier de facilitateurs – ici, c'est des facilitatrices, mais il y a des -teurs aussi : « Facilitatrice en prévention des inégalités », une dénomination qu'on a souhaité créer au Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, parce que je pense qu'elle dit pleinement ce que veulent dire les choses.

Ce sont des facilitatrices en prévention des inégalités, et l'intention de ce métier de facilitateur ou facilitatrice en prévention des inégalités à l'intérieur du Réseau, mais de certaines autres organisations petit à petit, c'est encore très embryonnaire, c'est précisément de travailler à cette prévention en général que, moi, j'appelle « la prévention naturelle » : comment on construit du droit ? Comment on cesse de morceler les personnes en tranches de saucisson entre les services, comme *client* d'un endroit ?

C'est un vocabulaire heureusement qui, je crois, j'espère, n'a encore contaminé personne dans l'aide à la jeunesse, mais qui a largement contaminé, par exemple, les CPAS en Flandre et qu'on commence à entendre de temps en temps en Wallonie ou en partie francophone du pays, à Bruxelles aussi... J'espère que ça, cette contamination, on va tous y travailler parce que le vocabulaire dit des choses.

Et donc, voilà, ces métiers de facilitateur, facilitatrice, c'est pour essayer de travailler à ces articulations...

Et j'ai quand même eu le sentiment en écoutant la vidéo, après avoir entendu le discours de la Ministre et le discours de l'Administratrice générale, que c'est une espèce de traduction d'une volonté, en tout cas, d'intrasectorialité, d'intersectorialité et aussi de garantie du droit pour les personnes. De tous les droits, dans la société, structurants pour arriver précisément à être respecté dans ce qu'on est.

Il y a quand même des choses terribles qui ont été dites dans cette vidéo et en constructif, mais aussi en constats très très durs. Lorsqu'on parle de « mettre en cage », « d'être invisibilisé », « d'être une espèce de pièce rapportée dans la société... », « pas dans les clous », « une pièce rapportée », et donc, ça pose problème.

Et puis en face est opposée l'idée de dire : « mais est-ce qu'on pourrait être cru quand on dit quelque chose ? ».

Ça ne veut pas dire ne pas être accompagné et développer une pensée complexe par la suite, avec des professionnels ou entre pairs qui se reconnaissent dans les difficultés, qui sont là mais au moins : être cru.

Au moins, être accueilli inconditionnellement avec une garantie que, en effet, ce qu'on dépose, est une vérité.

Cette vérité-là, dans ce moment-là, dans cette temporalité-là, dans cette existence familiale-là, dans cette réalité-là du rapport aux institutions, etc. Ça me paraît vraiment très, très, très important.

Alors, le fait de lier la notion de participation à action de transformation sociale pour arriver à de la prévention naturelle, pour nous c'est très, très important au Réseau, et moi, j'ai toujours eu ça ici, au corps depuis toujours.

J'ai quand même toujours eu l'impression de rencontrer, dans ma vie sur le terrain – quels que soient les champs professionnels – et aujourd'hui au Réseau : l'idée, la réalité plutôt, à laquelle sont confrontés les ménages, de contradictions gigantesques dans notre société, qui font qu'il y a des gens qui sont dans la perte de droits constants, ou dans la non reconnaissance du droit, ou dans l'expulsion du droit, ou dans la non explication du droit, ou dans l'abandon de l'information vers une partie des populations, et donc elles ne savent pas, etc. Tout ça, elles vous l'ont dit d'une façon ou d'une autre.

Et donc, je pense que c'est très, très important d'arriver à se dire qu'un des partenaires dans ce travail intrasectoriel, intersectoriel au profit de la prévention – qu'elle soit prévention éducative, prévention sociale et, pour moi, au profit d'une prévention naturelle, que je vais développer un peu plus maintenant – c'est de considérer ces populations comme une partie à la cause, une partie prenante réelle. Les commanditaires de quelque chose qui font que les acteurs ont à s'organiser pour : accompagner, se mettre au service, outiller, suivre, dans le cheminement, etc.

A la fois dans le cheminement individuel, et puis, on l'a entendu aussi fortement dans leurs prises de parole, à la fois dans des cheminements et des combats collectifs pour corriger des déviations importantes de dispositifs qui ont été choisis par l'autorité publique à un moment donné, et qui excluent les gens ou qui mettent les gens en difficultés en dehors du droit.

Ce que j'appelle, moi, la prévention naturelle dans un dispositif participatif comme celui-là, c'est précisément : comment est-ce qu'on s'attaque, ensemble, à ce que les droits fondamentaux, les droits structurants... En fait, à ce que les droits qui offrent encore aux gens le pouvoir de vivre, pour lesquels on va se battre de façon à ce que les gens puissent reconquérir le pouvoir de vivre.

Et le pouvoir de vivre, vous l'avez entendu : c'est un mélange de besoins matériels, c'est un mélange de confiance, c'est un mélange de respect, c'est un mélange de liberté, c'est un mélange d'autonomie, c'est un mélange d'accompagnement souhaité dans la temporalité et le rythme possible pour les gens, etc. C'est tout ce mélange-là qui fait les choses par rapport à cet enjeu de prévention naturelle.

Et vous avez entendu que, on ne fait pas de matraquage au Réseau, donc je veux dire, les gens sont porteurs de ce qu'ils portent. De la parole qu'ils portent. Et vous avez entendu beaucoup d'éléments, là, qui portent sur la prévention, je pense, dont on peut tirer, plein d'enseignements.

Alors, j'avais envie, dans la foulée de l'intervention, puisque ça c'est quand même l'intérêt aussi, c'est de se dire : mais comment est-ce qu'on peut avancer là-dedans et comment est-ce qu'on peut gagner des choses ensemble ?

Parce que, s'il peut y avoir de la participation et que les gens soient partie prenantes à part entière de l'intersectorialité et que les gens se mettent ensemble, etc., c'est aussi pour passer à l'acte et pour concrétiser : passer à l'acte et concrétiser, c'est aussi conduire à des victoires en quelque sorte.

Comment est-ce qu'on fait basculer quelque chose qu'on dénonce ensemble, pour arriver à le modifier, à le transformer ?

Et donc, je vais vous donner deux, trois exemples de combats, en tout cas, que nous on place sous l'angle de cette prévention naturelle, dont vous sentez, vous percevez ce que j'ai voulu en dire et que vous saurez rattacher à vos travaux, certainement, cet après-midi.

Dans la vidéo qu'on vient de voir, à deux, trois reprises, on a parlé **du statut cohabitant**. Bon c'est impossible de l'éviter, ce débat-là, ce discours-là, cette réalité-là, sur le statut cohabitant.

Vous connaissez tous ce qu'est ce statut de cohabitant.

Inutile de dire que c'est un statut totalement injuste, qui est quasiment un vol organisé par l'État qui va rechercher de l'argent dans la poche des personnes qui vivent avec des allocations sociales qui sont encore toutes, aujourd'hui, en dessous du seuil de pauvreté, donc qui affectent les gens dans le porte-feuille, mais, vous l'avez entendu aussi, qui affecte les gens dans leur vie familiale.

Quand Virginie nous dit : *« on n'est pas devenu une demi personne, on est une personne à part entière, ce ne sont pas des demi-vies, mais nous sommes : une vie pleinement plus une vie pleinement, et ça veut dire quelque chose. »*

Quand Virginie nous dit : *« c'est important un plan financier, c'est important au niveau du respect... »*

Mais elle nous dit aussi : *« rien qu'en terme de santé mentale »,* dit-elle.

Alors Dieu sait si on entend parler aujourd'hui de santé mentale, etc.

Quel souffle, quelle respiration ça donnerait de ne plus être poursuivi par ce statut cohabitant.

Mais voilà un type de combat qui, au sens du Réseau, fait partie d'une lutte de prévention.

Alors pourquoi prévention naturelle ? Parce que si on ôtait ce statut cohabitant, on libère toutes sortes d'autorisations qui vont agir sur d'autres droits. On assouplit toutes sortes de formes d'existences qui vont enlever du contrôle, et on nettoie d'ailleurs le travail social lui-même d'une déviance terrible qui est l'intrusion dans la vie privée, la surveillance, le contrôle, etc., etc.

C'est tout ça qui, en fait, fait l'intersectorialité, et par rapport à ça, on sait que ça touche à tous les segments de la vie.

Ici, tout à l'heure, l'Administratrice générale en charge des maisons de justice était là. Il y a un combat que les maisons de justice sont en train de mener, que nous menons aussi, qui touche les parents et qui a des impacts sur les enfants : c'est le fait que des personnes qui sont porteuses d'un bracelet électronique, par exemple, ont des allocations de vie, si elles n'ont aucun autre revenu, totalement indigne et indécent, largement en dessous du revenu d'intégration sociale.

Et bien, sur ça, cette somme indécente, le statut cohabitant s'applique aussi.

Donc je ne sais pas si on se représente la couche, en fait, de violence décidée légalement, là, puisque ce sont des processus, des procédures, etc., – on n'est même pas dans la violence invisible, la violence invisible c'est ce que les gens se coltinent en plus du jugement qui va être porté et sur eux, etc. Enfin, tout ce que vous avez entendu d'autre par rapport à la violence invisible.

Et donc, très important ce contenu du statut cohabitant.

Alors on pourrait se dire : « c'est un mammouth, c'est trop loin, ça dépend du fédéral, c'est compliqué, qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse ? Ça fait 40 ans qu'on le dit... ».

En effet. Tout ça c'est vrai et en même temps, à un moment donné, si on peut faire convergence de luttes communes entre tous les acteurs dans l'intersectoriel pour dénoncer cette réalité, il n'est pas si impossible que ça qu'on puisse le pratiquer.

Alors, peut-être qu'il faut aller de l'*audace locale* au *combat politique majeur*.

L'audace locale, ça peut être de faire des négociations locales entre acteurs pour arriver à ce que le statut individualisé s'applique dans certaines circonstances : où des jeunes vont vivre ensemble, où un jeune va rester dans sa famille, où des parents vont recomposer un ménage et il y a quelqu'un qui va réintégrer le ménage et il faudrait éviter que l'autre personne du couple n'ait une allocation diminuée.

Il y a des audaces locales. Il y a des audaces locales qui sont des négociations entre personnes qui se connaissent, parfois c'est des questions de personnes, parfois, parce qu'il y a, dans une administration, une institution, un CPAS, au Forem etc., quelqu'un qui va particulièrement se battre pour tel ménage, pour telle réalité, etc. Et tant mieux.

Continuons ces combats locaux, même s'ils ont quelque chose de très injuste : c'est que, évidemment, des personnes sensibles un peu partout il n'y en a pas et on ne change pas le système au profit de tout le monde. Mais tant mieux, le bénéfice que ça apporte à ceux qui sont en train de le faire maintenant.

Mais surtout, gardons la trace de ces combats locaux pour démontrer la nécessité d'aller dans ce combat-là ensemble.

Ça a été dit tout à l'heure par Valérie Devis : tirons le fruit de ce qui peut être fait en prévention, j'ai envie de dire, « sur situation individuelle » pour ce que ça va pouvoir alimenter dans le combat collectif.

Il y a parfois aussi des audaces un peu plus larges d'expérimentations locales. On se dit : « tiens – on parlait tout à l'heure des projets sur Liège, ça en fait partie – tiens, si on travaille sur l'accès au logement et la prise d'autonomie du jeune par le logement, s'il y a une collaboration avec un CPAS, est-ce qu'on ne pourrait pas, en plus, englober l'idée que le statut de cohabitant ne s'appliquera pas, si jamais plusieurs jeunes vivent ensemble dans la même maison, etc. ? » Et là, on élargit un peu le prisme, et on ose, j'ai envie de dire, s'autoriser, dans des sphères institutionnelles localisées, le fait de dire qu'on va tous dépasser ses lignes, etc.

Et puis, il y a aussi « bien utiliser la loi ». Le statut cohabitant, par exemple – c'est pour dire que l'intersectoriel, l'intrasectoriel, ça joue partout – le statut cohabitant, par exemple, il y a quand même des règles pour l'appliquer. Et il y a des tas de situations où les règles ne sont pas respectées : il suffit qu'on dise que deux personnes sont à la même adresse et paf, l'institution qui intervient, dit : « statut cohabitant ».

Non. Il y a une série de règles. Donc : bien connaître la loi, finement la loi, pour aller chercher les éléments qui permettent de dire : « non, non, non ! Vous vous trompez comme institution. Ces personnes ne sont pas dans ces conditions-là même en étant à la même adresse », etc. Il faut appliquer la loi.

Et puis, il faut se saisir des opportunités, et c'est ça aussi « ouvrir le champ ».

Sur le statut cohabitant, par exemple, pour des raisons dramatiques, parce qu'il y a la crise sanitaire : ben, tiens, l'autorité publique fédérale n'a pas estimé qu'il était pertinent d'appliquer le statut cohabitant sur le chômage temporaire. Et très bien, et heureusement.

Alors, il n'y a aucune raison que, puisque le gouvernement fédéral n'a pas estimé que ça devait s'appliquer sur le chômage temporaire, que l'autre chômage soit le mauvais

chômage. Donc les mauvais chômeurs, et que donc, sur eux ça continue à s'appliquer. Servons-nous de ça, de ce premier levier.

La même chose au niveau des inondations, pour des raisons dramatiques, mais, on est arrivés à négocier que quelqu'un qui allait héberger chez lui, ainsi que l'hébergé, s'ils sont soumis à une allocation de la sécurité sociale ou de revenu d'intégration sociale : le statut cohabitant ne s'applique pas, parce qu'il faut de la solidarité immédiate.

Deuxième cas de figure, où c'est intéressant de s'en saisir.

Troisième cas de figure : c'est l'accueil, des familles ukrainiennes.

On a obtenu, alors, mais un peu, là, moins facilement que dans les deux autres cas parce qu'il doit y avoir une démarche proactive de la part des hébergeurs ; mais la même chose, des hébergeurs qui sont allocataires sociaux peuvent héberger chez eux, si la famille s'y domicilie, etc. : il n'y aura pas application du statut cohabitant.

Pourquoi je dis ça ? C'est parce que, depuis les initiatives individualisées sur situations individuelles, les dynamiques associatives et intersecteurs qui se créent sur territoire : cette réalité, aujourd'hui, de la non-application, etc., doit nous conduire à une lutte politique plus forte pour arriver à supprimer ce statut cohabitant.

Ça désencombraît de tous les aspects néfastes que ce statut produit.

Alors, vous allez me dire, tiens, on a l'air de s'éloigner de l'aide à la jeunesse, mais non. Ce sont des milliers, des milliers, des milliers de ménages qui sont touchés par ce statut. Vous l'avez entendu que ce n'est pas qu'une question d'argent, il y a des ménages qui splittent pour ces raisons-là, il y a des personnes dont les relations se rompent pour ces raisons-là, etc.

Et là, on serait bien sur une prévention naturelle qui apporte un bénéfice indirect extrêmement important dans les ménages qu'on connaît.

Lorsque, dans la vidéo, certaines personnes évoquent le fait qu'elles savent qu'elles pourraient – c'est Noëllie qui dit ça : « *je sais que je pourrais avoir un droit, mais rien que la manière dont on me fait sentir que je pourrais être un poids dans la société, je ne vais pas vers...* », eh bien, vous savez comme moi, à quel point la crainte d'être dévoilé sur le fait d'éventuellement, pour des raisons de survie, de tricher avec le statut cohabitant, une quantité très importante de ménages renonce à pleins d'autres droits pour qu'il n'y ait pas de contacts avec d'autres services sociaux de peur que la chose soit déballée.

Alors, quand on en arrive à imposer, j'ai envie de dire, à une population de « délinquer » pour raison de survie – de survie et pas de vie.

Donc, ce n'est pas pour le *pouvoir de vivre*, là, c'est pour *essayer de survivre*.

Il y a des questions fondamentales à se poser et je pense que la prévention, elle, elle a à s'occuper de tout ça et on a à faire alliances ensemble pour s'occuper de tout ça.

Je pourrais vous donner un deuxième exemple – je ne vais pas être trop longue mais... Qui est un autre exemple qui porte sur un droit autre, qui est : **le droit à la mobilité**.

Le droit à la mobilité, on a toujours un peu tendance à en parler techniquement : « ça coûte, il n'y a pas, etc. ». Sauf qu'une série d'acteurs - il y en a dans la salle ici, qui font partie d'Interpel'AMOs - ont travaillé avec des jeunes pour, à partir de leur parole, identifier « en quoi le non droit à la mobilité entraîne le non recours à des tas d'autres droits. »

Et donc comment, en soi, ça pollue, ça vicie l'organisation de la vie quotidienne de jeunes, ou de ménages en entier, ou de leurs parents, etc.

Interpel'AMOs a fait son cheminement et, à un moment donné, on s'est croisés avec le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté pour un soutien, en quelque sorte, à une carte blanche qui était portée.

Et puis, ils ont été une étape plus loin puisqu'ils ont réalisé des vidéos, etc.

Et puis, ils ont été une étape plus loin pour mener une action publique dans le cadre de la semaine de la mobilité. On pourrait se dire : « tiens, la semaine de la mobilité ? C'est l'affaire du Ministre Henry, du Ministre Gilkinet au mois de septembre, c'est pas l'affaire de l'AMO, etc. ». Et bien, ils ont cherché, eux, à allier les deux. Ils pourraient vous en parler beaucoup mieux que moi, et ils vous en parleront sans doute dans les ateliers s'il y en a qui sont là, voilà.

Et puis, à un moment donné, on s'est dit : « Tiens, y'a peut-être moyen d'aller encore un pas plus loin ensemble, pour savoir comment mener un chantier de prévention naturelle sur un processus comme celui-là. »

Et donc, le Réseau Wallon est en lien aussi, avec, alors dans ce cas-là, ils ne s'appellent pas facilitateurs en prévention des inégalités, mais c'est le même métier : ce sont des facilitateurs en santé – je vous passe les détails de comment ça a émergé, comment ils sont sur le terrain, à quels endroits ils sont sur le terrain, etc. – on s'est dit : « Tiens, les facilitateurs en santé ; droit à la mobilité, droit à la santé... Quel est le lien qui existe entre les deux ? ».

Et ces facilitateurs en santé, à partir de la réalité des gens qu'ils rencontrent, ont également mis des mots là-dessus. Or, les facilitateurs en santé, ils sont rattachés à l'État fédéral, ils sont financés par l'État fédéral, ils sont momentanément accompagnés par une petite subvention Région wallonne pour un accompagnement d'intervision.

Et puis, il se fait que c'est géré – concernant l'intersectorialité – par l'intermutualiste, donc pas une mutuelle : mais toutes les mutuelles réunies dans une intermutualiste.

Et cette intermutualiste est venue chercher le Réseau Wallon de Lutte Contre la Pauvreté, compte tenu, disait-il, de notre « expérience avec les facilitateurs en santé ».

Voilà, je vous fais un peu un échafaudage institutionnel pour vous dire : voilà les facilitateurs en santé qui se mettent à alimenter la question de la mobilité.

- Interpel'AMOs avec tout son cheminement ;
- les facilitateurs en santé avec tout leur cheminement ;
- et le Réseau Wallon avec les témoins du vécu militant et les facilitateurs en prévention des inégalités qui alimentent l'ensemble.

Et puis il n'y a pas longtemps : organisation, ensemble, en commun, avec tout le monde présent, par le Réseau Wallon dans une dynamique qu'on appelle, nous, « les rencontres en circuit court », c'est-à-dire un contact direct entre les populations concernées par un droit qui est bafoué et les autorités politiques concernées par ce droit.

Donc : rencontre avec les deux ministres de la mobilité Gilkinet et Henry, ensemble. Et qui prend la parole ? Et bien, Interpel'AMOs à travers son projet, les facilitateurs en santé à travers leur projet, le Réseau Wallon à travers ses militants, etc., pour arriver à des recommandations communes déposées chez ces deux ministres-là.

L'étape d'après, c'est de ne pas s'arrêter là. Pour aller dans l'« inter inter inter », c'est, en effet, d'avoir identifié, notamment par rapport au champ de l'aide à la jeunesse, tous les endroits où la mobilité est un obstacle grave, qui pèse sur les familles, qui les conduit de nouveau parfois – on en connaît, nous – à prendre le train sans payer, etc., se retrouver avec des amendes, etc., se retrouver dans des conditions où on fait des trajets pas possibles pour aller chercher ses enfants dans une institution et ne les voir que quelques heures dans le week end, parce que le trajet de retour sera tout aussi très long... Donc, il y a tout ça qui joue dans l'affaire.

L'étape où on est maintenant – donc je regrette un peu que la ministre ne soit plus là mais, vous lui direz, ou on lui dira... – c'est qu'on va vers l'organisation d'une rencontre entre la ministre de l'aide à la jeunesse et les ministres de la mobilité avec ces acteurs-là.

Dans quelle perspective ?

Réglons déjà le problème de la mobilité pour tous les jeunes et les familles qui sont concernées par l'aide à la jeunesse !

Et on doit vraiment se poser la question : « Est-ce que ça doit élargir au budget de l'aide à la jeunesse, cette prise en charge des frais de mobilité ? », par exemple, ou bien « Est-ce que ça fait partie, tout simplement du droit à la mobilité, que doivent comprendre les ministres de la mobilité ? ».

Et donc : comment ils doivent pouvoir garantir que le droit à la mobilité s'exerce encore plus lorsqu'on est confrontés, comme jeunes, ou comme familles, à d'autres difficultés dans la vie, et quelle nécessité de se déplacer ?

Voilà, comment, et ce qu'on met, nous, derrière « **Participation, action et prévention naturelle** ».

Je pourrais vous développer un **projet sur les bourses d'étude** qui est en cours pour le moment, qui va exactement dans le même sens, qui est à la croisée du chemin de plusieurs choses, en se disant : «Tiens, les bourses d'étude par exemple. On le sait beaucoup trop peu, mais il y a un non recours au droit gigantesque au niveau des bourses d'étude dans l'enseignement obligatoire. »

Je ne parle pas de l'enseignement supérieur, je parle de l'enseignement secondaire quoi, en quelque sorte, il y a un non recours énorme.

Et le non recours énorme, il est en particulier chez des jeunes qui fréquentent les sections techniques et professionnelles de l'enseignement, et donc, en général, chez des familles qui en ont le plus besoin.

Alors, on peut se dire : « On peut corriger le tir, il y a plein de critiques à émettre sur la manière dont les bourses d'étude fonctionnent, il y a déjà un peu de correctif introduit, pas assez, on peut amener du complément pour faire évoluer. »

On peut aussi se dire que ces bourses d'étude sont trop faibles et on peut aussi, au bout du chemin dire : « Finalement les bourses d'étude elles ne devraient pas exister, parce que l'enseignement devrait être gratuit ».

Vous avez peut-être vu dans la presse qu'il y a un coup de canif sur la progression de la gratuité de l'enseignement : le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles venant de décider, il y a peu de temps, de ne pas donner à la ministre Désir les moyens pour entamer la gratuité dans le primaire après l'avoir entamée dans le maternel.

Je vous mélange ici du politique avec de l'action de terrain, etc., mais tout ça est lié.

Et je pense que le livre 1 du code et les acteurs qui sont sur le terrain de l'aide à la jeunesse, mais aussi les autres acteurs qui sont associés largement à l'intérieur des conseils de prévention et les autres acteurs sociétaux, ont la possibilité, le soutien, la dynamique impulsée pour pouvoir régler des problèmes comme ceux-là.

Qui sont des problèmes de fond, qui vont être extrêmement soutenant pour les familles, parce que ça va les dégager d'obstacles cumulés, parce qu'il ne faut oublier que les familles et les jeunes, et les enfant, sont confrontés à des obstacles cumulés - ce n'est en général pas 1 seul obstacle qui est là devant les pieds. Et donc, ça me paraît très très important, de créer ces liens, ces alliances-là.

Mais ça me paraît très important aussi de **choisir ces combats et d'aller à la victoire**.

Parce que ce qui fait aussi prévention naturelle, c'est quand on arrive à un résultat où les gens voient la différence dans leur vie quotidienne. Quand les gens voient un changement dans leur vie. On peut mener de la lutte collective, les militants, les facilitateurs peuvent continuer à le mener : mais pour eux et tous les autres, ce travail collectif doit conduire à du résultat et à de la victoire.

Je trouve que ce livre 1 du code devrait inspirer beaucoup d'autres politiques publiques. Je l'ai déjà dit et je le redirai encore : je ne connais pas d'autre politique publique où il y a une précision et une intention telle, sur la dynamique de prévention, qui peuvent nous mettre au travail ensemble. Je trouve qu'il faut le développer fortement à partir du secteur, et qu'il faut contaminer fortement les autres.

Une manière de contaminer les autres, c'est par les **actions collectives** : on associe les gens, on travaille ensemble, on développe de l'action, on concrétise et on fait aboutir.

Voilà, ce que je voulais vous partager par rapport à ces assises de la prévention que j'espère aussi très, très prometteuses.

Et, ça reste un dada personnel – au-delà du combat collectif – cette prévention depuis toujours, pour moi, elle est vissée au corps et, depuis toujours, j'ai toujours pensé que l'aide à la jeunesse était moteur.

Alors voilà : allons-y plus fort et démontrons leur, avec plus de victoires au bénéfice des populations.

Mais les victoires au bénéfice des populations, elles sont au bénéfice des travailleurs, elles sont au bénéfice du secteur, elles sont au bénéfice de la satisfaction au travail, etc. C'est très, très, très important sinon il y a un effondrement et pour les familles et pour le champ professionnel. Et je crois que c'est tout le contraire que vous voulez. Comme nous.

Et donc, voilà, continuons à travailler.